



UNION EUROPÉENNE

POLITIQUE EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE

Politique européenne
de Sécurité et de Défense
1999-2009...

LA PESD @ 10 ANS

Opération navale de l'UE contre la piraterie EU NAVFOR Somalie - Opération ATALANTA



Mise à jour : août 2009
EU NAVFOR/10

L'Union européenne mène depuis le 8 décembre 2008 une opération militaire pour contribuer à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie.

Cette opération militaire, dénommée EU NAVFOR Somalie - Opération ATALANTA, a été lancée à l'appui des résolutions 1814, 1816, 1838 et 1846 adoptées en 2008 par le Conseil de sécurité des Nations unies. Elle a pour objectif de contribuer :

- à la protection des navires du Programme alimentaire mondial (PAM) qui acheminent l'aide alimentaire aux populations déplacées de Somalie,
- à la protection des navires vulnérables naviguant dans le golfe d'Aden et au large des côtes de Somalie, ainsi qu'à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et des vols à main armée au large de ces côtes.

Cette opération, qui est la première opération navale de l'Union Européenne, s'inscrit dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

Mandat

L'Opération ATALANTA a pour mission de :

- fournir une protection aux navires affrétés par le PAM ;
- protéger les navires marchands ;
- recourir aux moyens nécessaires, y compris à l'usage de la force, pour dissuader, prévenir et intervenir afin de mettre fin aux actes de piraterie ou aux vols à main armée qui pourraient être commis dans les zones où ceux-ci s'exercent.



La frégate "Rheinland-Pfalz" repousse une attaque de pirates
(Source : EU NAVFOR / Marine allemande)

Organisation et paramètres de l'opération

Le Comité politique et de sécurité exerce le contrôle politique et la direction stratégique de cette opération militaire, sous la responsabilité du Conseil de l'Union européenne. Le Comité militaire de l'Union européenne (CMUE) assure, pour sa part, le suivi de la bonne exécution de l'opération conduite sous la responsabilité du commandant de l'opération.

Le vice-amiral Peter Hudson (UK) commande l'opération depuis l'Etat-major opérationnel (OHQ) situé à Northwood au Royaume-Uni. Il y assure la planification et la conduite de l'opération, en lien avec les autorités de l'Union européenne.

Le Commodore Pieter Bindt (NL) commande la force navale européenne depuis l'Etat-major de la force (FHQ), embarqué à bord de la frégate néerlandaise HNLMS EVERTSEN, présente sur le théâtre de l'opération.

L'opération a été lancée pour une durée initiale de douze mois, jusqu'au 13 décembre 2009. En juin 2009, le Conseil de l'Union européenne a décidé de prolonger l'opération EU NAVFOR ATALANTA pour une période d'un an. Durant cette période, plus d'une vingtaine de bâtiments et d'aéronefs participeront à l'opération, soit plus de 1 800 militaires. Actuellement, sept Etats membres de l'UE apportent une contribution opérationnelle permanente à cette opération : les Pays Bas, l'Espagne, l'Allemagne, la France, la Grèce, l'Italie et la Suède. La Belgique rejoindra le dispositif en septembre. Par ailleurs, plusieurs autres militaires européens complètent l'équipe de l'OHQ à Northwood. Depuis août 2009, la Norvège est le premier pays tiers qui participe à ATALANTA. La Croatie a également annoncé son intention de participer prochainement à l'opération navale de l'UE.



Signature de l'accord entre l'Union européenne et le Kenya le 6 mars 2009

Le financement commun de l'opération pour la première année s'élève à 8,3 millions d'euros. Ce budget, réparti entre les Etats membres de l'UE et déterminé en fonction de leur PIB, couvre principalement les frais de fonctionnement de l'OHQ et du FHQ. Les coûts communs destinés à assurer le ravitaillement de la force sont partagés par les Etats contributeurs et déterminés au prorata de leur participation à l'opération, chaque Etat membre conservant par ailleurs la charge budgétaire des moyens qu'il fournit (frais de déploiement, soutien logistique, soldes...).

Les militaires engagés dans l'opération peuvent appréhender, retenir et transférer les personnes suspectées d'avoir commis ou ayant commis des actes de piraterie ou des vols à main armée dans les zones où ceux-ci s'exercent. Ils peuvent saisir les navires des pirates ou les navires capturés à la suite d'un acte de piraterie ou de vols à main armée - et qui sont aux mains de pirates - ainsi que les biens se trouvant à leur bord. Les suspects peuvent être poursuivis soit, le cas échéant par un Etat membre de l'UE, soit par le Kenya, à la suite de l'accord signé le 6 mars 2009 avec l'UE, habilitant les autorités kenyanes à engager des poursuites.

La force navale européenne opère dans une zone comprenant le Sud de la mer Rouge, le Golfe d'Aden et une partie de l'Océan Indien comprenant les Seychelles, ce qui représente une surface comparable à celle de la mer Méditerranée. Plusieurs autres forces navales opèrent également dans cette zone et l'opération EU NAVFOR établit une liaison permanente avec ces forces : (Coalition menée par les Etats-Unis CTF151, groupe maritime de l'OTAN quand il est présent, bâtiments russes, indiens, japonais, chinois).

NAVIRES ESCORTES PAR EU NAVFOR POUR LE PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

	Nombre d'escortes	Tonnes de nourriture livrée
Du 08/12/2008 au 12/08/2009	41	plus de 266 000
Somaliens nourris : en moyenne, plus de 1 600 000 chaque jour		

Chaque navire marchand souhaitant effectuer un transit dans le Golfe d'Aden ou au large de la Somalie est invité à s'inscrire préalablement sur le site Internet du Maritime Security Center-Horn of Africa (www.mschoa.eu), mis en place dès le début de l'opération, pour faciliter la coordination du trafic maritime.

Cette initiative, qui a été accueillie avec satisfaction par l'ensemble de la communauté des armateurs et des marines marchandes, permet aux navires qui suivent les recommandations d'EU NAVFOR de s'assurer du meilleur dispositif de sécurité et de bénéficier - dans certains cas - d'une protection militaire rapprochée et de réduire ainsi les risques d'attaques ou de capture.

Une approche globale européenne

L'opération EU NAVFOR s'inscrit dans le cadre de l'action globale menée par l'UE dans la Corne de l'Afrique pour faire face à la crise en Somalie. Celle-ci concerne à la fois les aspects politiques, sécuritaires et humanitaires.

L'UE appuie le processus de Djibouti pour la paix et la réconciliation en Somalie, sous l'égide des Nations unies. Dans ce contexte, l'UE s'est félicité de l'élection, le 30 janvier 2009, du président Cheikh Sharif Cheikh Ahmed. L'UE, qui déploie de multiples efforts pour soutenir ce processus de paix, a appelé toutes les parties somaliennes à soulager les souffrances de la population et à saisir cette occasion pour œuvrer au rétablissement de la sécurité, de la stabilité et du développement en Somalie. Il incombe également au gouvernement d'élaborer une nouvelle constitution, qui sera adoptée par référendum, et d'établir des institutions élues démocratiquement d'ici la fin de la période de transition en août 2011.

L'UE et ses États membres soutiennent financièrement la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), en termes de planification et de renforcement capacitaire, pour accroître notamment l'efficacité des forces de police somaliennes et lutter contre tout abus et violation grave des droits de l'homme.

EU NAVFOR a également fournit les ressources nécessaires afin de protéger les navires qui soutiennent l'AMISOM ou qui pourvoient à son renforcement.

Le document de stratégie pour la Somalie concernant la période 2008-2013 prévoit l'allocation de 215,8 millions d'euros au titre du 10^{ème} Fonds européen de développement. Il concerne trois secteurs de coopération principaux : la gouvernance, l'éducation et le développement rural. La question relative à la sécurité des routes maritimes est par ailleurs inscrite dans le programme indicatif 2009-2011 de la Commission européenne.



Source: EU NAVFOR / France - Etat-major des armées

La Conférence internationale en appui aux institutions de sécurité en Somalie et à l'AMISOM organisée par l'ONU, l'UE et l'Union africaine s'est tenue à Bruxelles les 22 et 23 avril 2009. Près de 213 millions de dollars ont ainsi été promis afin d'aider le nouveau gouvernement fédéral de transition à apporter la paix et la stabilité.

Le 27 juillet 2009, le Conseil a décidé de renforcer la participation de l'UE aux efforts déployés en faveur de la paix et du développement en Somalie. Les efforts de l'UE seront étroitement coordonnés avec ceux de l'ensemble des acteurs compétents, notamment les Nations unies et l'Union africaine.

La **politique européenne de sécurité et de défense (PESD)** de l'Union européenne permet à l'Union de développer ses capacités civiles et militaires de gestion des crises et de prévention des conflits à l'échelle internationale et de mener des opérations dans ce domaine. Elle contribue ainsi au maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la charte des Nations unies.

De plus amples informations et des documents de référence peuvent être consultés aux adresses suivantes :
www.consilium.europa.eu/pesd et www.consilium.europa.eu/eunavfor-somalie